

Santé et Qualité de vie au travail Télétravail



InFO Flash

Groupe

FO ne signera pas le nouvel Accord Télétravail, et attend rapidement une révision plus innovante et attractive...

Malgré de grandes ambitions annoncées pour la France, seulement quelques améliorations proposées, beaucoup de déceptions, et une dégradation de certaines conditions de travail.

Un accord « low cost », très décevant pour une entreprise du CAC40 aux résultats exceptionnels, qui met par ailleurs beaucoup de moyens dans sa marque employeur!

Certaines avancées en réponse aux 1ères revendications de FO

- <u>Nombre de jours</u>: Forfait mensuel de 8 jours à poser librement pour les salariés sédentaires du Tertiaire, Forfait hebdomadaire de 2 jours pour les sédentaires en production/logistique, +10 jours flexibles / an.
- <u>Ouverture des droits</u> au télétravail à **8700** salariés contre 6800 aujourd'hui, mais c'est **hypothétique** car les Jobcodes éligibles seront étudiés seulement après l'accord, donc **aucune garantie**...
- <u>Souplesse</u> : possibilité de fractionner en ½ **journée**, **nouveaux lieux** de télétravail (domicile + **autres sites de l'entreprise** + espaces de co-working), déclaration dans Paylink **un jour avant**.
- **Compensation**: 2€ net /jour plafonné à 168€ net /an pour les salariés sédentaires et semi-itinérants, 360€ net /an pour les Fonction Ventes, et 103€ net /an pour les Techniciens d'intervention.

MAIS des propositions encore trop insuffisantes...

Des points décevants de la part d'un grand groupe qui souhaite améliorer son attractivité, et qui faisait pourtant partie des pionniers en 2013 avec son 1er Accord télétravail :

- Compensation : ces compensations sont trop insuffisantes voire indécentes !
- <u>Nombre de jours</u>: pas d'évolution des jours fixes, et un nombre de jours flexibles trop faible pour donner plus d'agilité aux salariés et d'attractivité à l'entreprise.

...voire inacceptables!

• <u>Pour les vendeurs</u>: un recul inconcevable des indemnités nécessaires liées à l'aménagement du domicile (suite à la fermeture des agences en 2009). Certains vendeurs autonomes actuels auront des compensations, mais tous les nouveaux et les autres vendeurs itinérants travaillant dans les mêmes conditions ne pourront plus profiter de cette aide indispensable pour compenser la perte de poste de travail en agence!

La Direction veut écraser l'Accord « Vendeur autonome » actuel pour le remplacer par l'Accord Télétravail, pourtant ce n'est pas du vrai télétravail basé sur le volontariat... ces salariés n'ont pas d'autre choix que de travailler chez eux.

Devant la faiblesse de la compensation, le recul des droits, comment comprendre que certaines organisations syndicales qui avaient contribué à obtenir cet acquis pour cette catégorie de salariés et qui disent défendre leurs conditions de travail, acceptent aujourd'hui de leur faire perdre en signant ?

FO s'engage non seulement à défendre ces conditions de travail, mais aussi et surtout à faire appliquer l'Accord de 2009 à tous les vendeurs qui se le voient refuser actuellement (les 2/3...)!

FO, initiateur de l'Accord « Vendeur autonome » de 2009 et de la charte Télétravail chez Schneider, signataire de l'Accord actuel de 2018, ne signera pas ce nouveau projet d'accord, bien loin de refléter la volonté d'Innovation Sociale et les excellents résultats du groupe.

La Direction a loupé le rendez-vous de l'attractivité!



Plus responsable: Pour préserver la biodiversité et compenser notre empreinte carbone, **FO** s'engage à replanter 1 arbre pour chaque nouvelle publication de tracts / envoi d'emails.





